



13/03/2025

DUERP DAE

Déclaration liminaire

Depuis plusieurs années, le syndicat UNSA-Cefi alerte sur les risques psychosociaux (RPS) au sein de la DAE, causés par un management obsolète et par une responsable RH qui semble, au mieux, aveugle à la situation.

Cette problématique est bien connue de la médecine de prévention et des services RH, qui sont déjà intervenus il y a quelques années.

Les agents, tout comme notre syndicat, attendent beaucoup du directeur actuel.

Le DUERP 2023 comportait 8 pages, tandis que celui de cette année en compte 11. Nous saluons donc l'effort de transparence engagé par M. Adam et son assistante de prévention, qui a permis de passer de 9 lignes de RPS à 35.

Les problèmes sont désormais identifiés et nommés, et il incombe au directeur de les résoudre.

L'UNSA-Cefi a ouvert une permanence sur Chevaleret. Aujourd'hui, je peux affirmer que plus de 20 % de vos effectifs sont en souffrance. Il n'est donc plus possible de dissimuler cette situation, car nous en sommes désormais tous collectivement conscients.

La Secrétaire générale de Bercy souhaite renforcer l'attractivité de l'administration centrale, mais le fonctionnement de la DAE va à l'encontre de cet objectif. En effet, combien d'agents quittent la DAE avec une mauvaise opinion de notre ministère ?

Nous le répétons : nous attendons une prise de conscience et des actions concrètes de M. Adam.

Il dispose d'une équipe compétente, soudée par la souffrance mais également motivée. Si les agents étaient enfin heureux de venir travailler, le fonctionnement de la DAE en serait grandement amélioré.

Faisons de l'examen de ce DUERP le point de départ d'une nouvelle ère pour les agents, la DAE et notre ministère.

Votes

A l'unanimité, les OS ont voté contre le programme annuel de prévention car inadapté aux risques psycho sociaux tout en soulignant la qualité du DUERP.

Au vu de la situation rapportée par l'UNSA-Cefi, l'ensemble des OS, à l'exception de la CFDT, ont voté « pour » le déclenchement de la procédure d'alerte.

Cette procédure d'alerte oblige SRH à déclencher une enquête administrative immédiate avec les syndicats pour évaluer et remédier aux danger graves et imminents.

A l'issue de l'enquête, des mesures seront proposées pour remédier à la situation.

Une nouvelle réunion de la Formation Spécialisée va se tenir très rapidement afin d'être informée des mesures proposées par le SG.